



## Droit de mon bailleur a l'acces de ma cour et jardin

Par **barre**, le **03/06/2007** à **14:41**

mon bailleur a t-il le droit de penetre dans ma cour a tout moment

Par **Jurigaby**, le **03/06/2007** à **16:05**

Bonjour.

**Le propriétaire ne peut tout simplement pas pénétrer dans les lieux loués sans autorisation.** Le proprio risque gros puisque toute intrusion de ce type pourrait être considérée comme une violation de domicile.

[s]Le bailleur dispose cependant d'un droit de visite mais celui-ci est limité à des cas bien particuliers :[/s]

- \* s'assurer de l'entretien des lieux (une visite par an par exemple et en accord avec le locataire);
- \* constater l'état des lieux quand des réparations sont urgentes ou sont demandées par le locataire;
- \* faire visiter les lieux en cas de relocation ou de vente (la planification des visites doit se faire en accord avec le locataire).

**Un propriétaire n'est pas autorisé à détenir les clés du bien loué sans l'accord du locataire.**

Celui-ci a donc le droit de changer les serrures. Attention cependant : comme le locataire est responsable des lieux, il doit s'assurer que l'on puisse entrer chez lui en cas d'urgence.

Cdt.